ÉDITION N°54

JANVIER À JUIN 2026

VIVRE À SAINT-MESMES

Le petit journal de notre village



DANS CE NUMÉRO :

DOSSIER SPÉCIAL
ÉGLISE, TRAVAUX ET FINANCEMENTS

COMMÉMORATION
8 MAI 2026

VIE ASSOCIATIVE
CHASSE AUX OEUFS, BROCANTE DU VILLAGE











Retrouvez toute l'actualité de notre village sur www.saint-mesmes.fr

ÉDITO DU MAIRE

Chères Maximoises, chers Maximois,

Après plusieurs jours marqués par de fortes chaleurs, chacun aspire désormais à retrouver un peu de fraîcheur et de sérénité. Je tiens à saluer chaleureusement la mobilisation de notre équipe municipale, des services, des enseignants, des associations, ainsi que de toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour accompagner et protéger les habitants durant cet épisode de canicule.
L'été est désormais bien installé. Je souhaite à chacune et chacun de profiter pleinement de cette période de repos de partage et de convivialité.
Un été réussi est un été où chacun veille sur soi, mais aussi sur les autres. C'est ensemble, dans un esprit de responsabilité et de solidarité que nous ferons de cette période estivale un temps de détente en toute sécurité.
Soyons attentifs et tournés vers les plus vulnérables, la solidarité des uns envers les autres ne doit pas être un simple mot pour se donner bonne conscience mais doit se concrétiser dans les actes quand les circonstances l'exigent.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, fait de repos, de retrouvailles et de beaux moments partagés. Profitons de cette période pour nous ressourcer tout en continuant à faire vivre ce qui fait la force de notre commune : la convivialité, l'engagement et la solidarité.

Une information : dès la rentrée prochaine, nous aurons du renfort en Mairie en la présence de Catherine Brickert qui nous rejoint afin de préparer la succession de Laurence Soares qui a choisi un autre objectif de vie. Il y aura donc une période de « tuilage » pour organiser une bonne passation des fonctions.
Au plaisir de vous retrouver très prochainement.
Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Votre Maire,
Alfred STADLER.



SOMMAIRE

Pages 3 à 5	**Vie municipale** • Décisions du conseil municipal • Votre nouvelle équipe municipale	Pages 11 à 13	**Vie associative** • La chasse aux oeufs • La brocante
Page 6	**Moments de vie** **Bien vivre ensemble**	Page 14	**Conseils canicule - Fortes chaleurs**
Page 7	**Commémoration du 8 mai**	Page 15	**Les jeux de l'été**
Pages 8 et 9	**Dossier spécial** Travaux de l'église et financements	Page 16	**Informations diverses**
Page 10	**Fête de l'école**		

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 15 janvier 2026

Logements communaux
Afin de valoriser le patrimoine communal, le Conseil municipal a fixé à 600 € par mois le loyer du logement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Le loyer du logement du premier étage a quant à lui été révisé conformément à l'indice de référence des loyers.

Budget
Dans l'attente du vote du budget 2026, le Conseil municipal a autorisé la poursuite des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Sécurisation de l'église
Le Conseil municipal a retenu l'entreprise Placier pour réaliser les premiers travaux de mise en sécurité de l'église. Cette opération constitue une étape importante dans la préservation du patrimoine communal.

Conseil municipal du 20 mars 2026

Installation du nouveau Conseil municipal
À la suite des élections municipales, le nouveau Conseil municipal s'est réuni pour son installation. Alfred Stadler a été élu Maire de Saint-Mesmes.

Élection des adjoints
Quatre adjoints ont été élus :

- Nicolas Charpentier : Finances
- Christine Brites : Communication
- Hervé Haudiquet : Travaux
- Marie-Christine Pamart : Scolarité

Organisation municipale
Le Conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ainsi qu'à la composition des différentes commissions municipales (finances, travaux, urbanisme, environnement, affaires scolaires, communication et vie associative).

Conseil municipal du 17 avril 2026

Fiscalité
Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition communaux inchangés en 2026, sans augmentation pour les habitants.

Comptes 2025
Les comptes de l'exercice 2025 ont été approuvés. Ils traduisent une situation financière saine permettant à la commune de poursuivre ses projets.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Budget 2026

Le budget primitif 2026 a été adopté à l'unanimité. Il permettra notamment de poursuivre les investissements prévus pour l'entretien du patrimoine communal, la voirie et les équipements municipaux.

Conseil municipal du 25 juin 2026

Urbanisme

Le Conseil municipal a actualisé le zonage de la taxe d'aménagement afin de tenir compte des nouvelles divisions de terrains réalisées sur la commune. Les taux applicables sont maintenus selon les secteurs concernés.

Fonctionnement de la commune

Afin de sécuriser juridiquement certaines procédures administratives, le Conseil municipal a redéfini les délégations accordées au Maire pour la gestion des affaires courantes de la commune (marchés publics, demandes de subventions, urbanisme, gestion du patrimoine, etc.).

Représentation de la commune

Le Conseil municipal a désigné :

- Alfred Stadler comme délégué titulaire,
- Nicolas Charpentier comme délégué suppléant,

pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Patrimoine communal

Le loyer du logement communal situé au-dessus de la mairie a été fixé à 1 050 € par mois (hors charges) à compter du 1er juillet 2026.

Urbanisme et projets communaux

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à exercer le droit de préemption sur la parcelle OA 1029, si nécessaire, afin d'accompagner les futurs projets d'aménagement prévus par le Plan Local d'Urbanisme.

Cette rubrique présente les principales décisions prises par le Conseil municipal. L'intégralité des comptes rendus des séances du Conseil municipal est consultable sur le site internet de la commune ainsi qu'en mairie aux heures d'ouverture. 🌐 *www.saint-mesmes.fr*

📱 Restez informés avec Localiti

Ne manquez plus aucune information de votre commune ! Grâce à l'application Localiti, retrouvez directement sur votre smartphone :

- 📰 les actualités de la commune ;
- 📅 les événements et manifestations ;
- 🚧 les informations pratiques et les travaux ;
- ⚠️ les alertes importantes.

➡️ Téléchargez Localiti, recherchez Saint-Mesmes et activez les notifications pour recevoir les informations en temps réel. L'application est gratuite et disponible sur Android et iPhone.

Google Play

Store

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

À l'issue des élections municipales de mars 2026, une nouvelle équipe a été élue pour conduire les projets de notre commune durant les six prochaines années.
Composée d'habitants engagés et attachés à la qualité de vie de notre village, l'équipe municipale œuvre au quotidien au service de l'intérêt général et du développement de Saint-Mesmes.
Nous remercions les habitants pour leur confiance et restons à votre écoute.





Alfred **STADLER**
Maire



Nicolas **CHARPENTIER**
1er Adjoint
Finances



Christine **BRITES**
2ème Adjointe
Communication



Hervé **HAUDIQUET**
4ème Adjoint
Travaux



Marie-Christine **PAMART**
3ème Adjointe
Scolarité



Justine **CLOUZARD-AUBERT**



Anthony **COLACE**



Laurence **DE CARVALHO DE OLIVEIRA**



Michaël **LUSSEAU**



Christophe **MAUDET**



Gérard **OLIVIER**



Philippe **ROELS**



Isabelle **STADLER**



Claire **TARTE**



Isabelle **TROCME**

MOMENTS DE LA VIE - BIEN VIVRE ENSEMBLE

Moments de la vie

🕊️ Décès

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de :

- Françoise POTEZ épouse FONTAINE, décédée le 25 mars à l'âge de 70 ans.
- Claude MARCEAU décédé le 18 juin à l'âge de 80 ans.

👶 Naissance

C'est avec beaucoup de joie que nous souhaitons la bienvenue à :

• Aria Olivia Alex LINGAM, née le 28 juin 2026.

Tous nos vœux de bonheur à sa famille.

Bien vivre ensemble

Quelques gestes simples permettent à chacun de profiter pleinement de notre cadre de vie.

🔊 Bricolage et jardinage

Pour le confort de tous, pensez à respecter les horaires autorisés pour les travaux bruyants (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...).

- Les jours ouvrables de 08h00 à 20h00
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

🌙 Respect de la tranquillité nocturne

Afin de préserver le repos de chacun, évitons les nuisances sonores après 22h00 (musique, rassemblements bruyants, travaux, cris ou autres activités générant du bruit).

🌿 Entretien des propriétés

Chaque habitant contribue à la qualité de notre village en entretenant trottoirs, haies et végétation en limite de propriété.

🐕 Nos amis les animaux

Pour la sécurité de tous et le respect du cadre de vie, les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies et espaces publics. Les propriétaires sont invités à ramasser les déjections de leur animal et à veiller à ce qu'il ne divague pas. Les animaux errants sont interdits sur le territoire communal.

♻️ Propreté et déchets

Afin de préserver la propreté de notre commune, merci de déposer vos déchets, emballages, verres et encombrants uniquement dans les conteneurs et espaces prévus à cet effet.

Les dépôts sauvages nuisent à notre environnement et à la qualité de vie de tous.

🚗 Stationnement

Afin de faciliter la circulation et l'accès des secours, merci de stationner dans le respect des règles en vigueur.

Le respect mutuel, le dialogue et la bienveillance sont les clés d'un village agréable à vivre pour tous.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le 8 mai dernier, les habitants de Saint-Mesmes se sont réunis pour commémorer le 81e anniversaire de la Victoire de 1945 et rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

La cérémonie s'est déroulée en présence des élus, de notre porte-drapeau, et de nombreux habitants. Après les discours et le dépôt de gerbe au monument aux morts, une minute de silence a été observée, suivie de la Marseillaise.

À l'issue de la cérémonie, les participants se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié.
La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, dont la participation contribue à faire vivre le devoir de mémoire au sein de notre commune.









TRAVAUX DE L'ÉGLISE ET FINANCEMENTS











Saint-Mesmes s'enorgueillit de posséder une église remarquable, tant par son ancienneté (13ème siècle) que par son architecture. Il y a beaucoup à dire sur cette vénérable ancienne. D'abord, il faut lui reconnaître un charme que les outrages du temps n'ont pas altéré. Son architecture, ses proportions, sa situation, tout lui confère une dignité peu ordinaire.
On ne peut que rendre hommage aux architectes et bâtisseurs qui ont su ériger de tels édifices, avec un savoir-faire que l'on peine à égaler aujourd'hui, malgré tous les moyens modernes de conception et de construction.
Elle est classée au titre des monuments historiques depuis le 9 mai 1921. Cela intervint un peu tard, malheureusement, sans quoi, elle aurait probablement pu bénéficier de subventions qui auraient probablement permis, par exemple, de sauver le clocher d'origine en pierre à cause de son état de délabrement qui le rendait dangereux.
Maxime est le saint patron de l'église.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE ET FINANCEMENTS









Origines :

La nef actuelle et le bas-côté sont estimés du XIIIème siècle à cause de la « nef à deux voutes sexpartites reposant sur piles alternées ». L'évêque de Meaux, date également en 1843 le cœur et le clocher ainsi que sa flèche en pierre du XIIIème siècle.

Quant au chœur, aujourd'hui disparu, il était estimé construit au XVème ou XVIème siècle. Ce chœur prolongeait la nef actuelle côté Est (en direction de la mairie historique)

1. Campagne de travaux – tranche 1 = 850 000 € (HT)

-Consolidation de l'arc triomphal et des maçonneries du clocher

-Assainissement et réfection des évacuations des eaux pluviales

-Divers autres travaux urgents

Si vous êtes intéressés, le dossier technique est à disposition en Mairie (sur RDV).

2. Financement de la tranche 1

Dossier déposé (Juillet/Septembre 2026).

Contrat Rural (COR) Assiette = 500 000€ H.T.		Ligne de financement MH				
Région Île-de-France	Département de Seine-et-Marne	État (DRAC)	Reste à charge commune (autofinancement)	TOTAL HT	Avance de TVA commune	TOTAL TTC
	350 000,00 €	330 000,00 €	170 000,00 €	**850 000,00 €**	170 000,00 €	1 020 000,00 €
41,18%		38,82%	20,00%			

FÊTE DE L'ECOLE

Comme chaque année, nous avons assisté avec joie au spectacle mis en place par les équipes pédagogiques des écoles de Gressy et Saint-Mesmes.
Les enfants se sont donnés à fond malgré la chaleur, et ont effectué de très belles chorégraphies.
Messieurs les Maires ont remis à nos CM2 le dictionnaire et le stylo personnalisé en leur souhaitant le meilleur pour leurs études.

















Une chasse aux œufs pleine de gourmandise !



À l'occasion des fêtes de Pâques, Saint-Mesmes Animations a eu le plaisir d'organiser sa traditionnelle chasse aux œufs, pour le plus grand bonheur des petits Maximois. Un peu plus de 30 enfants ont participé à cette matinée placée sous le signe de la bonne humeur. Après avoir parcouru le stade en long, en large et en travers à la recherche des précieux œufs, chacun a pu repartir avec une partie du butin … et le sourire ! Au total, ce sont 17 kg de chocolats qui ont été distribués, pour le plus grand plaisir des gourmands.















Merci aux enfants pour leur enthousiasme, aux familles pour leur présence, et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette belle animation. Un beau moment de partage et de convivialité qui marque chaque année le début du printemps.

VIE ASSOCIATIVE

Une brocante réussie malgré la canicule

Notre brocante s'est tenue cette année dans des conditions climatiques tout à fait exceptionnelles, avec une journée placée en alerte rouge canicule. Malgré cette chaleur accablante, les exposants ont répondu présents, les visiteurs se sont déplacés et l'événement a pu se dérouler dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cette réussite est avant tout le fruit de l'engagement de nos nombreux bénévoles, mobilisés dès les premières heures de la matinée pour assurer l'installation, l'accueil des exposants, la tenue de la buvette, la restauration et la sécurité.













VIE ASSOCIATIVE

L'association remercie chaleureusement l'ensemble des exposants, des visiteurs, des bénévoles, ainsi que la municipalité et toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, au bon déroulement de cette manifestation.

Nous sommes heureux d'avoir pu maintenir cet événement. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition que nous espérons sous des températures plus clémentes !













CONSEILS CANICULE - FORTES CHALEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France



Canicule, fortes chaleurs

Protégez-vous avant les premiers effets

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR
À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais
chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau
sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte**, si **j'ai un bébé** ou si **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

La canicule, c'est quoi ?



Il fait très chaud.



La température ne descend pas la nuit, ou très peu.



Cela dure 3 jours ou plus.

En cas de malaise, **APPELEZ LE 15**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66* (appel gratuit)
https://sante.gouv.fr

www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits. Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

LES JEUX DE L'ÉTÉ



LES MOTS MÊLÉS de Saint-Mesmes

I	I	P	A	T	R	I	M	O	I	N	E	C	A
R	C	Y	T	K	C	O	N	S	E	I	L	W	X
B	W	O	A	S	S	O	C	I	A	T	I	O	N
R	W	Z	M	C	P	T	R	A	V	A	U	X	L
O	M	A	N	M	K	P	W	J	X	C	M	Y	P
C	U	S	J	H	E	C	V	E	C	O	L	E	K
A	W	L	X	D	L	M	Q	E	G	L	I	S	E
N	P	E	X	I	E	L	O	Y	K	C	Z	N	S
T	Z	P	Q	U	W	I	V	R	A	G	N	Y	G
E	N	M	A	I	R	I	E	B	A	B	I	S	B
M	N	D	Z	L	O	C	A	L	I	T	I	G	J
S	A	I	N	T	M	E	S	M	E	S	I	U	L
R	M	Q	J	N	E	G	O	U	A	Y	Z	O	W
N	S	U	B	V	E	N	T	I	O	N	S	F	N

Retrouvez les 12 mots cachés !

Ils peuvent être écrits horizontalement, verticalement, en diagonale et à l'envers.

LES 12 MOTS À RETROUVER

- SAINTMESMES
- MAIRIE
- EGLISE
- ECOLE
- CONSEIL
- ASSOCIATION
- BROCANTE
- PATRIMOINE
- COMMEMORATION
- LOCALITI
- SUBVENTION
- TRAVAUX

SUDOKU

		9	4			2		
			9	3		8	7	
	7		2	5				1
	5	2				7	8	
1		7				4	3	
		6		7	3		2	
		1	7		2	6		
			5	6			1	2
6	2			8				7

❓ Le mini quiz
Avez-vous bien lu votre journal ?

- Quel bâtiment fait l'objet d'un dossier spécial dans ce numéro ?
- Quelle application permet de suivre les actualités de la commune ?
- Quelle cérémonie nationale est commémorée le 8 mai ?
- Quel événement a rassemblé les habitants au printemps ?
- Où peut-on consulter les comptes rendus complets du Conseil municipal ?

Les réponses se trouvent dans les différents articles du journal !

INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 - 18h00
Samedi
9h30 - 12h00
Permanence du Maire et des Adjoints
Samedi de 10h30 à 12h00

NUMÉROS D'URGENCES

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Police secours ou Gendarmerie : 17
- Commissariat Villeparisis : 0160213650
- Enfance en danger : 119
- Samu social : 115

PARCOURS CITOYEN

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire. La journée d'appel est obligatoire. Un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la fonction publique.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'arriver à Saint-Mesmes ?
Pensez à vous présenter en mairie afin :
d'être informé des services communaux, de faciliter les inscriptions scolaires et d'être recensé pour les événements communaux.
Bienvenue dans notre village !

ÉGLISE

Les messes ont lieu certains samedis à 18h00 dans notre église.
Pour les dates voir le tableau d'affichage devant l'église.

SITE INTERNET

Retrouvez toutes les informations communales
www.saint-mesmes.fr

Mairie de Saint-Mesmes
Tél. 01 60 26 24 20
www.saint-mesmes.fr